

Réunion du Conseil Municipal

Du 7 juin 2022 à 21 heures

L'an deux mille vingt-deux et le sept juin à 21 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mai 2022, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie fêtes sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, Serge DUMAZEL, Claude PORTAL, Mickaël COMBES, Pierre-Baptiste FABRE, Olivier GUILBOT, Laurent SALSON, Cécile MONTEIL

Absent : Gaëtan CHASSANY

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

Ordre du jour

- Extension du périmètre du Syndicat Mixte de Gestion de l'aérodrome de Saint-Flour/Coltines à la commune de Paulhac : délibération rectificative
- Appel à projets Programme d'Amendes de Police 2022
- Soutien à la candidature de Saint-Flour Communauté à l'appel à projets « Avenir Montagnes»
- Renouvellement du contrat de l'agent d'accueil de l'agence postale : modification de l'indice de rémunération
- Modalités de publicité des actes à partir du 1er juillet 2022
- Fixation du prix de vente des terrains zone du Cartel
- Fixation des tarifs des concessions au columbarium
- Motion pour la ligne Aubrac
- Présentation plan de zonage version 3 du PLUI
- Questions diverses

➤ Approbation du compte rendu de la dernière séance.

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 12 avril 2022.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

Avant de commencer la réunion, le Maire demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- **Renouvellement ligne de trésorerie**
- **Gestion du camping : emploi saisonnier**

Le conseil donne son accord.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Renouvellement ligne de trésorerie

Le maire fait savoir qu'afin de palier à un manque de trésorerie ponctuel, il serait souhaitable de renouveler la ligne de trésorerie.

Il présente les propositions financières faites par le crédit agricole et la caisse d'épargne pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 50 000 €.

Il demande au conseil municipal :

- De l'autoriser à mettre en place une nouvelle ligne de trésorerie
- De choisir l'établissement bancaire auprès duquel sera ouverte la ligne de trésorerie
- De l'autoriser à signer le contrat avec l'établissement bancaire retenu.

Le conseil municipal autorise le maire à mettre en place une ligne de trésorerie, choisit la Caisse d'Épargne et autorise le maire à signer le contrat.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Gestion du camping : emploi saisonnier

Le maire fait savoir qu'en raison de l'ouverture du camping municipal, il y aurait lieu de trouver une solution pour sa gestion pour les mois de juillet et août.

Il demande au conseil municipal :

- de l'autoriser à créer un emploi saisonnier pour cette période
- de préciser la durée hebdomadaire de l'emploi
- de décider de la rémunération
- de l'habiliter à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi

Le conseil municipal :

- *Décide de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique 2^e classe, pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2022,*
- *Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 4 heures 30,*
- *Décide que la rémunération sera calculée sur la base de l'Indice Majoré 352, Indice Brut 382,*
- *Habilite le maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi.*

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Extension du périmètre du Syndicat Mixte de Gestion de l'aérodrome de Saint-Flour/Coltines à la commune de Paulhac : délibération rectificative

Le maire rappelle qu'en séance du 3 mars 2022, le conseil a validé l'adhésion de la commune de Paulhac au Syndicat Mixte de Gestion de l'aérodrome de Saint-Flour – Coltines.

Il fait savoir que le syndicat l'a informé que suite à une erreur matérielle dans leur délibération de 2021, il y a lieu de recommencer la procédure depuis le début et donc de délibérer à nouveau pour l'adhésion de la commune de Paulhac.

Le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune de Paulhac et l'extension du périmètre du Syndicat Mixte de Gestion de l'aérodrome de Saint-Flour/Coltines.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Appel à projets Programme d'Amendes de Police 2022**

Le maire fait savoir que le conseil départemental lance un appel à projets dans le cadre des amendes de police et il propose de déposer le dossier pour les travaux de desserte du hameau du Pouget.

Le conseil valide la proposition du maire de déposer le dossier relatif aux travaux de desserte du hameau du Pouget.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Soutien à la candidature de Saint-Flour Communauté à l'appel à projets « Avenir Montagnes »**

La commune de Fridefont, en tant que membre de Saint-Flour Communauté est associée au projet d'itinérance communautaire « Le Sentier des Maquisards » qui a fait l'objet de l'appel à projet Avenir Montagnes Investissement volet sentiers et biodiversité en février dernier.

Dans ces conditions et compte tenu de l'état d'avancement du « Sentier des Maquisards », le maire propose que la commune fasse acte de soutien en délibérant en faveur du projet communautaire « le sentier des Maquisards » et en adressant un courrier à destination de Monsieur Charles-Henry DUPUY, Commissaire de Massif, afin de relayer l'intérêt de ce projet pour le territoire et de solliciter un accompagnement de l'État en faveur de Saint-Flour Communauté.

Le conseil municipal valide ces propositions

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Renouvellement du contrat de l'agent d'accueil de l'agence postale : modification de l'indice de rémunération**

Le maire rappelle que le contrat de l'agent d'accueil de l'agence postale arrive à échéance au 30 juin 2022. Il fait savoir que ce dernier est renouvelable tacitement mais qu'il y aurait lieu de

délibérer afin de modifier l'indice de rémunération car depuis le 1^{er} mai l'indice minimum de traitement a été porté à IB 382 IM 352 (actuellement IB 347 et IM 343).

Le conseil se prononce pour la modification de l'indice de rémunération.

(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Modalité de publicité des actes à partir du 1^{er} juillet 2022**

Le maire informe le conseil municipal que le 1^{er} juillet 2022 entrera en vigueur « la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements », introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Parmi les nouveautés, la publicité des actes qui déclenche leur entrée en vigueur se fera désormais par voie électronique pour toutes les collectivités.

Toutefois, et par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés pourront choisir, par délibération, entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique.

Considérant la nécessité de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, le maire propose au conseil municipal de choisir la publicité par affichage.

Le conseil municipal adopte la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Fixation du prix de vente des terrains zone du Cartel**

Le maire rappelle au conseil que la commune possède du terrain au Cartel dont une partie a été vendu à la CUMA du Chalivet pour qu'elle y implante son garage et qu'il y aurait environ 4 000 m² susceptible d'être vendu à des entreprises qui souhaiteraient s'installer sur la commune. Il propose au conseil de fixer le prix de vente au m² H.T en vue d'une éventuelle demande.

Le conseil fixe le prix de vente à 5 € HT le m² non viabilisé.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Fixation des tarifs des concessions au columbarium**

Suite à la décision d'installer un columbarium au cimetière, le maire fait savoir qu'il y aurait lieu de fixer les tarifs des concessions.

Le conseil fixe le tarif à 500 € la concession au columbarium pour une durée de 30 ans.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Motion pour la ligne Aubrac**

Lecture de la motion pour la ligne Aubrac prise par la Saint-Flour Communauté. Le maire propose au conseil de la prendre également.

Le conseil décide d'adopter cette motion.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Présentation plan de zonage version 3 du PLUI**

Le maire présente la version 3 du plan de zonage du PLUI et demande au conseil s'il a des observations.

Le conseil demande de vérifier la réciprocité au Peuch par rapport à l'étable FRAISSE.

➤ **Affaires diverses**

- Le conseil propose d'envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à M. PRESSET, pour lui demander de rendre le terrain prêté par la commune, propre sous 15 jours.
- Le conseil serait d'accord pour faire une proposition d'achat aux héritiers GASTAL pour la maison qu'ils possèdent à Bezenchat et qui est inhabitée.
- La commune avait sollicité M. BRUGERON afin de lui acheter un terrain au bourg, au vu de la réponse de ce dernier le conseil décide de ne pas donner suite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,
Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

Serge DUMAZEL,

Claude PORTAL,

Mickaël COMBES,

Pierre-Baptiste FABRE,

Olivier GUILBOT,

Laurent SALSON,

Gaëtan CHASSANY,
(Absent)

Cécile MONTEIL